

Dépôt légal. 12165

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION
DOCTEUR
M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

De **TRIBUNE**
GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



PLAVAR 3



L'EDITORIAL DU MAIRE

En raison des intempéries qui ont fortement perturbé notre rythme de travail, la Tribune de Guillaumes n'a pu paraître comme prévu au début de ce mois.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos lectrices à qui cependant nous exprimons pour eux-même et pour leur famille nos meilleurs voeux de Nouvel An.

L'année qui vient de s'écouler s'est présentée sous différents aspects certains heureux, d'autres pénibles ou tristes. Mais, pour l'essentiel en France et par comparaisons avec l'ensemble planétaire nous avons quand même de bonnes raisons d'être satisfaits. Il convient de souhaiter que l'année 1971 se déroule elle aussi dans la Paix qui est le bien suprême des Nations.

Durant l'année 1971, au mois de mars exactement, tous les Conseils Municipaux seront renouvelés. C'est une élection importante. D'abord, c'est la plus ancienne dans l'histoire de la démocratie en France. Ensuite, le maire et les conseillers municipaux sont des entités vivantes en prise directe avec tous les électeurs et toutes les électrices. Ce fait est encore plus sensible dans une petite commune que dans une grande ville. C'est pourquoi, ce choix ne prend pas toujours un aspect politique. Le vrai problème qui se pose est celui de choisir les meilleurs administrateurs pour gérer d'une façon moderne le patrimoine commun que constitue la Commune. Cette gestion doit être efficace et rentable. Mais elle doit avoir pour souci majeur de respecter et d'améliorer la conditions humaine de tous. De plus, dans les proches années à venir, comme nous l'avons déjà dit dans cette Tribune, le fait communal sera certainement amplifié, par la mise en route de réformes administratives ayant pour but de déconcentrer le pouvoir central et de diminuer la tutelle communale.

C'est dire trop rapidement, tout l'intérêt que doivent apporter les intéressés à ces prochaines élections.

Pour la cinquième fois, je sollicite vos suffrages en même temps que mes deux adjoints. Dans un prochain numéro de la Tribune qui paraîtra le 7 mars qui sera adressé à toutes les électrices et électeurs de la Commune, qui sera rédigé par mes collaborateurs au Conseil Municipal, vous pourrez prendre connaissance du compte-rendu de mandat, de la liste des candidats enfin et surtout du plan d'action de six ans qui vous sera proposé.

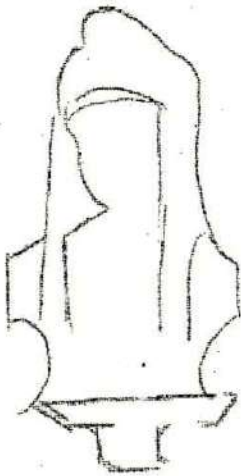
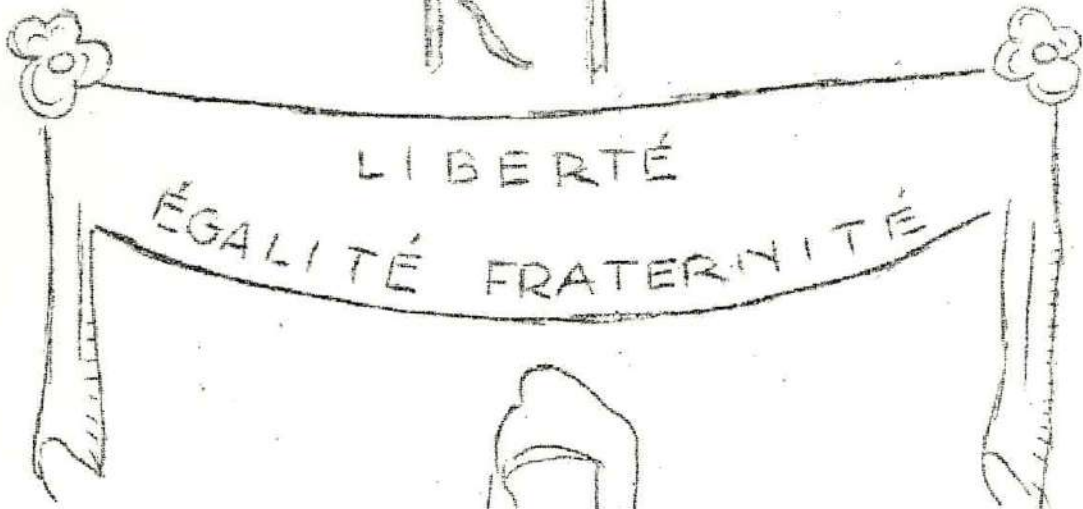
Je ne veux pas terminer cet éditorial sans ajouter quelques réflexions sur les récentes intempéries qui ont profondément affectées le Sud-Est de la France.

Je ne veux pas aborder ici le grave problème que pose la multiplication des transports routiers et des transports individuels à notre infrastructure routière et autoroutière en période d'intempéries caractérisées. Le moyen de lutter contre l'asphyxie routière à laquelle nous avons assisté récemment existe, mais leur mise en place nécessite un très grand effort sur le plan financier et sur celui de la qualification professionnelle de ceux qui sont appelés à se servir des engins modernes de cette lutte.

Je veux simplement adresser mes remerciements et mes compliments au Service des Ponts et Chaussées de Guillaumes qui a su maintenir la libre circulation sur l'ensemble des routes du Canton de Guillaumes. Quand on compare le résultat obtenu ici avec celui obtenu ailleurs, on ne peut que reconnaître la parfaite qualité de ce travail accompli avec compétence et dévouement.

Je ne peux citer personnellement tous les agents de l'Équipement qui ont oeuvré dans ce sens mais je tiens à exprimer au nom de la population de Guillaumes les félicitations que méritent particulièrement les dirigeants de cette équipe. A travers, Messieurs OLLIE, GRAILLE et RAMIN, ces félicitations s'adressent à tous les agents du Service des Ponts et Chaussées.

RF



LA VIE
MUNICIPALE





Depuis le dernier numéro de la Tribune, le Conseil Municipal ne s'est réuni qu'une fois le 11 octobre. Une deuxième réunion aurait du avoir lieu, celle au cours de laquelle le budget primitif de 1971 aurait dû être voté malheureusement cette délibération n'a pu encore être prise. Ce n'est donc qu'au cours du prochain Conseil Municipal qui se réunira avant la fin du mois que le budget primitif 1971 sera adopté. Cette information, par conséquent, paraîtra dans le prochain numéro de la Tribune.

SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DU HAMEAU DE BOUCHANIERES

Ce service est assuré par M RICCI, transporteur pour la période du 15 septembre 1969 au 15 septembre 1970.

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention qui s'élève à la somme de 1.560 frs.

ROLE DES PATURAGES

Pour l'année 1970, l'ensemble des pâturages communaux représente un rôle dont le montant s'élève à la somme de 7 280 frs.

Ce rôle ne comprend que les pâturages drété.

Rappelons pour mémoire que les pâturages de Barels et de Villeplane ont été loués à des propriétaires éleveurs ovins à la suite d'une adjudication publique en ce qui Villeplane et par marché de gré à gré en ce qui concerne Barels. Pour Villeplane, le montant de la location s'élève à 900 frs et pour Barels le montant de la location s'élève à 2.200 frs.

ROLE DE L'EAU

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rôle de l'eau pour l'année 1970 qui s'élève à la somme de 25.961 frs. Rappelons que pour l'année 1969 le rôle s'élevait à 24.887 frs. Il apparaît que le prix de l'eau n'a pas été modifié la différence entre les deux chiffres est due à la variation des abonnements.

ROLE D'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal adopte le rôle de assainissement qui s'élève à la somme de 11. 996 frs.

Rappelons que le rôle de 1969 s'élevait à 11.701 frs.

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal décide le reclassement du personnel communal d'entretien de la voie publique, conformément à l'arrêté ministériel du 25 Mai 1970 concernant les catégories C et D.

De ce fait, M Fernand TROUCHE est réclassé au 10° échelon (groupe III provisoire).

Une mesure analogue a été prise en faveur de M Roland BRUN.

DENEIGEMENT A VALBERG

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal adopte le rôle de déneigement pour permettre l'accès aux propriétaires privés à Valberg durant la saison 1969 - 1970.

Le montant du rôle s'élève à la somme de 1 871 frs qui doit être remboursée au service vicinal.

Ce rôle se décompose de la façon suivante :

LE COQ EN PATE	90,50
LES FLOCONS	268,08
LE CHASTELLAN	330,00
LES VISIONS II	396,91
LES VISIONS I	355,66
CHALET ARCHIER	178,16
L'OUSTALET	173,16
DEPOT DE FUEL	89,25

Total.... 1.871,72
=====

SUBVENTIONS DIVERSES

Sur proposition de M le Maire, les subventions suivantes sont renouvelées pour 1970.

Subvention Office des Combattants	50 frs
" Mutuelle du Trésor	50 frs
" Bibliothèque circulante	50 frs
" Timbre antituberculeux	20 frs
" Association Liberté surveillée	50 frs

TRAVAUX A L'ECOLE DE GUILLAUMES

En vue de remettre en état, de moderniser et d'adapter à l'enseignement actuel les locaux scolaires existant à Guillaumes, M le Maire a chargé M NICOLET, Architecte de dresser un projet d'aménagement de l'école de Guillaumes.

Cette initiative a été prise en plein accord avec l'inspection d'Académie.

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet en question qui prévoit pour l'essentiel l'agrandissement des deux classes existantes la création d'une salle atelier, l'installation du chauffage central etc etc...

Le devis estimatif, nonoraire compris, s'élève à la somme de 152.000 frs.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet.

2°) demande une subvention la plus large possible prélevée sur les fonds scolaires départementaux - exercice 1971 ou 1972.

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE LA STATION DE VALBERG

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'enquête ouverte sur le projet du plan d'urbanisme directeur intercommunal de la Station de Valberg qui a eu lieu le 22 Avril 1970 et durant quinze jours, le dossier de plan d'urbanisme directeur est revenu devant le Conseil Municipal pour un nouvel examen à la suite des doléances ou avis exprimés par certains propriétaires de la Commune de Guillaumes intéressés directement par ce plan d'urbanisme.

Le Maire donne connaissance des observations de

1°) M Primo EUTIZI

2°) Madame AMBAUD et Madame DE CRUZEL

3°) M le Docteur Georges ARCHIER.

Le Maire donne aussi lecture du procès-verbal dressé par Monsieur André MALLARIN, Commissaire Enquêteur, désigné par M le Préfet.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1°) approuve la demande de M le Docteur ARCHIER relative à la suppression de la route en projet sur les parcelles 35, 30, 29 et 27.

En effet, cette route ne présente actuellement aucun intérêt majeur et la construction de celle-ci aurait constituée pour la Commune une charge inutile.

2°) En ce qui concerne les réserves de Mesdames AMBAUD et DE CRUZEL aucune modification ne peut être apportée au terrain en question car il est situé dans une zone skiable. Il fera ultérieurement l'objet d'une acquisition par la Commune.

Quant aux réserves exprimées par ces mêmes propriétaires au sujet d'un chemin desservant leur propriété, celui-ci serait situé sur le territoire de la Commune de Péone aux dires des propriétaires. De toute façon, il n'a jamais été classé dans la voirie communale de Guillaumes.

3°) En ce qui concerne les réserves de M Primo EUTIZI concernant les parcelles 134 et 139, il est exact que celles-ci font partie du territoire de la Commune de Guillaumes; non de celui de Péone.

Le zonage en H D 4 1 ou à l'extrême limite en H G doit être envisagé.

Le Conseil Municipal adopte ledit plan d'urbanisme directeur et fait siennes les conclusions de M le Commissaire Enquêteur avec les trois réserves exprimées plus haut.

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET SPORTIF

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le plan de rénovation rurale, la Commune de Guillaumes a été retenue pour la construction d'un équipement sportif et socio-éducatif. Il rappelle brièvement l'intérêt de cette éventuelle réalisation.

En effet, la Commune de Guillaumes est déjà dotée d'une salle des fêtes de construction récente permettant entre autres la projection de films et suffisamment grande pour y réunir des Congrès (200 places assises). De plus, la Commune a fait un effort en faveur des jeunes quant à l'aménagement d'un terrain règlementaire de football qui permet à une équipe locale groupée dans le Club " Sports et Loisirs " de pratiquer cette discipline sportive tous les dimanches pendant lesquels la saison est ouverte.

C'est pourquoi, le Maire se réjouit de cette inscription au programme dont peut bénéficier la Commune de Guillaumes et dans ce but et en accord avec le Conseil Municipal, il a chargé M NICOLET, Architecte de dresser un avant-projet de construction.

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal un avant projet qui comprend :

1°) l'aménagement d'un foyer de jeunes dans la salle qui, est actuellement affectée aux jeunes administrés de la Commune dans le récent immeuble construit par la Commune en 1969.

2°) Une construction d'atelier situé à proximité de la salle sus-désignée devant permettre aux jeunes de Guillaumes la possibilité d'effectuer certains travaux (mécanique, construction de kayaks, travaux photographiques etc etc...

Il convient de rappeler que cet atelier se trouvera en bordure du Var qui est une rivière particulièrement propice dans la pratique du sport de descente en rivière en canoé et kayak. Chaque année, en effet, la descente du Var à travers les gorges de Daluis est de plus en plus fréquentée.

3°) l'Aménagement d'un plateau sportif comprenant entre autres un ou plusieurs terrains de tennis avec la construction d'un Club-House.

Cet ensemble s'il était réalisé complèterait parfaitement l'équipement sportif et socio-éducatif de la Commune qui serait ainsi dotée d'un équipement polyvalent.

Le montant des travaux prévus par l'architecte se décompose de la façon suivante :

1°) Aménagement d'un foyer de jeunes.....	82.000 F
2°) Construction de l'atelier.....	103.000 F
3°) Aménagement d'un plateau sportif (tennis)	20.000 F
4°) Construction d'un Club-House.....	135.000 F
	<hr/>
	340.000 F

Ce montant comprend les branchements, les honoraires et la somme à valoir.

Le Maire ajoute que cet ensemble de travaux doit faire l'objet des subventions de l'Etat et du Département.

OUI, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'avant-projet dressé par M NICOLET, concernant l'équipement sportif et socio-éducatif prévu à Guillaumes dans le cadre de la rénovation rurale.

2°) sollicite les subventions les plus larges possibles de l'Etat et du Département.

3°) s'engage à contracter un emprunt du montant de la part communale avec tous les engagements financiers que comportent cette opération.

En pratique, le montant de ses subventions de l'Etat et du Département s'élèvera à 80 % de la dépense, ce qui laisserait à la Commune, qu'une modeste participation.

De plus, si à la demande, des services de la Jeunesse et des Sports, le projet a été établi dans toute son ampleur, en réalité, le montant de la dépense qui sera finalement retenue ne s'élèvera qu'à la somme de 200.000 frs.

De ce fait, certaines prévisions de ce projet ne pourront être retenues mais de toute façon, la première des priorités sera évidemment l'aménagement définitif du foyer des jeunes qui fonctionne dès maintenant à la satisfaction générale.

CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Congrès Départemental de l'Union des Sapeurs-Pompiers qui s'est tenu à Guillaumes a été organisé par le Centre de Secours de Guillaumes. Ce congrès a réuni dans la Commune 400 participants sans compter les amis et les membres de la famille qui accompagnaient les sapeurs-pompiers congressistes.

Cette manifestation a été pleinement réussie aussi bien en ce qui concerne le nombre des participants que la qualité des travaux, des épreuves et des fêtes prévus pour cette journée.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette manifestation départementale a lieu chaque année dans un des 34 centres départementaux de secours contre l'incendie et il estime que vu l'importance de cette manifestation, il conviendrait que le Conseil Municipal accorde une subvention au centre de Guillaumes.

Le Maire propose une subvention de 1 500 frs.

OUI, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1.500 frs à prendre chapitre 65 article 657, du Budget supplémentaire pour être versée à M BAUDIN Robert, Trésorier du Centre de Secours et d'Incendie de Guillaumes

Correspondance avec M le Préfet pour l'établissement du programme 1971 de Rénovation Rurale en montagne.

Lette de M le Préfet en date du 9 décembre 1970.

En vue de la préparation du programme pour l'année 1971, des travaux de voirie rurale subventionnés sur les crédits spéciaux de la Rénovation Rurale en montagne, vous avez proposé trois opérations :

- Chemin Rural de Villetale.
- Aménagement du chemin rural de la Barricade.
- Aménagement du chemin rural des Points.

Je vous prie de fixer l'ordre de priorité que vous souhaitez donner à ces projets.

En réponse à cette lettre, M le Maire a informé M le Préfet que la première des priorités était le chemin rural de Villetale.

Nomination de M le Docteur BOUYSSOU au poste de médecin cantonal à Guillaumes.

Monsieur le Préfet en date du 18 décembre 1970 a pris l'arrêté suivant et nous sommes heureux d'en donner connaissance à nos lecteurs.

A R R E T E

portant nomination d'un médecin résident

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Commandeur de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et le Règlement Départemental sur le Service de l'Aide Sociale ;

Vu la vacance du poste de médecin résident de la deuxième circonscription de GUILLAUMES,

Vu la candidature de M le Docteur BOUYSSOU Edouard, demeurant à GUILLAUMES ;

Vu la délibération en date du 27 Mai 1970 par laquelle le Conseil Général des Alpes-Maritimes préconise l'institution d'un service de garde à assurer par les médecins cantonaux et résidents, les dimanches et jours fériés, ainsi que pendant les périodes de congé ;

Les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 1970, chapitre 956, article 615 ;

Vu l'avis de M le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Sur la proposition de M le Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1er : M le Docteur BOUYSSOU Edouard, né le 24 avril 1930 à Mazamet (Tarn) est nommé médecin résident de la deuxième circonscription médicale de GUILLAUMES, comprenant les communes de GUILLAUMES, CAHTEAUNEUF D'ENTRAUNES, ENTRAUNES, SAINT MARTIN D'ENTRAUNES, et VILLENEUVE D'ENTRAUNES.

Article 2 : Il recevra pour cet effet :

- a) une indemnité forfaitaire annuelle de 14.603,63 frs,
- b) une prime d'ancienneté décomptée à raison de 1/30^{ème} par année de service.

Conformément à la délibération du Conseil Général en date du 24 mai 1963, le médecin résident doit obligatoirement résider au chef-lieu de canton à GUILLAUMES.

Article 3 : Le médecin sera chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions se rattachant à l'aide médicale et à l'hygiène publique et devra se conformer aux instructions données par le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale.

Article 4.- Le médecin se rendra dans les communes susvisées au moins une fois par mois.

Les consultations auront lieu, en principe dans une salle de la Mairie, au jour fixé d'un commun accord entre le médecin et le Maire; les jours et heures de consultations seront portés à la connaissance des populations par les soins de la municipalité.

Le médecin inscrira le nombre de consultations qu'il aura faites sur le registre spécial tenu au secrétariat de la Mairie.

Chaque journée de consultations sera clôturée et certifiée conforme par le Maire.

Article 5 : Le médecin sera tenu de se rendre auprès de chaque assisté en cas de maladie grave et lorsqu'il en sera requis par le Maire.

Article 6 : Conformément à la délibération du Conseil Général, en date du 27 Mai 1970, M le Docteur BOUYSSOU Edouard devra assurer, en accord avec les médecins cantonaux ou résidents, les plus proches un service de garde les dimanches et jours fériés.

Il devra également soit à ses frais, soit après entente avec ses collègues pourvoir à son remplacement en cas d'absence ou de congé annuel.

Article 7 : M. le Docteur BOUYSSOU ne pourra ni bénéficier du régime spécial des retraites institué au profit des médecins cantonaux, ni prétendre à une indemnité de retard.

Article 8 : Le présent arrêté aura effet du 15 Octobre 1970. il sera notifié à :

- MM les Maires de GUILLAUMES, CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES, ENTRAUNES, SAINT MARTIN D'ENTRAUNES, VILLENEUVE D'ENTRAUNES.
- M le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale.
- M le Docteur BOUYSSOU .

Fait à Nice le 18 Déc 1970

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-François COTTEZ.

=====

CAISSE DES ECOLES ET BUREAU D'AIDE SOCIALE

Nous sommes très heureux de signaler que la Caisse des Ecoles et le Bureau d'Aide Sociale ont bénéficié des dons offerts par M. VERRIEST propriétaire à Bouchanières (100 frs) à l'occasion du mariage de son fils et des familles NICOLAS-GENIN (125 frs) à l'occasion du mariage de leurs enfants Yves et Nicole.

A ces généreux donateurs, nous adressons nos très vifs remerciements.

ooooooooo
ooooooooo
ooooo
ooo
o

ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE

A l'initiative de M. GIRIBONE, le dimanche 27 décembre a eu lieu dans la salle du Foyer Rural un arbre de Noël qui a été particulièrement réussi et au sujet duquel nous tenons à adresser nos compliments et nos remerciements à notre Directeur d'Ecole.

Voici le compte-rendu de cette journée.

Le dimanche 27 décembre, dans la salle du Foyer Rural, a eu lieu l'Arbre de Noël de l'école. Cette année, la fête avait un peu moins d'ampleur que les années précédentes : l'effectif de l'école est en baisse, la moyenne d'âge des enfants est très basse (plus d'enfants de plus de 12 ans) et les occupations familiales de Mme Giribone ne lui ont pas permis de monter un spectacle avec les " Tout Petits".

Néanmoins, les " Grands " (C M et CE) jouant souvent dans plusieurs pièces ont présenté un spectacle d'une heure et demie environ.

Ils ont chanté Ode à la Joie et A l'amie lointaine de Beethoven et une vieille chanson de Noël. Corrine BORELLI, Bianca GUIBERT, Véronique OLLIE et Sylvie BRUN ont récité des poèmes. Isabelle VEYRAT a dansé sur l'air de la Danse de la Poppée de Léo Delibes.

La partie du spectacle la plus importante et la plus attendue était les saynètes qui nous ont permis d'apprécier le jeune talent de comédiens de nos petits écoliers.

Véronique OLLIE et Pierre-Jean PRATICO, les jeunes mariés sont ressortis un peu blanchis de leur séance de photos chez le photographe Didier MEUNIER, photographe montant de la nouvelle génération.

Eric GHIGLIONE, notre Père Noël, s'est aperçu que la modernisation n'avait pas que des bons côtés. Il a fait évanouir sa femme, Marie-Line BAILLY, il s'est fait prendre pour un voleur par deux enfants, Jean-Marc OLLIE et Corinne BORELLI, ainsi que par le terrible gendarme, Richard NOBIZE à l'accent de Daluis. Il a étonné ses petits lutins : le coiffeur : Sylvie MICHEL, le facteur : Didier VIANT, le tailleur : Bianca GUIBERT, le postillon : Patrick BAUDOIN et l'infirmière Sylvie TORRES.

Philippe GENIN et Dominique RODRIGUEZ nous ont bien fait rire avec leur " Grand Menu " et leur service assez particulier mais franchement le client Marc GRAILLE était assez étrange avec son manteau qui ne restait pas accroché et bien difficile à satisfaire.

Les choses devenaient très sérieuses dchez le savant Cosinus, Marc GRAILLE et son assistant Philippe GENIN qui avaient préparé des appareils électriques à donner des fessées, à électrocuter et des fioles aux effets surprenants. Les quatre curieux petits neveux du professeur Marie Line BAILLY, Richard et Eric NOBIZE et Jean-Marc OLLIE ont certainement été guéris de leur curiosité.

Ensuite, les enfants recevaient un goûter : brioche, chocolats, pâtes de fruits et mandarines offert par la Municipalité et l'Ecole.

C'est alors que les portes du Foyer s'ouvraient en grand pour laisser passer le père Noël avec son âne chargé d'une énorme boîte en carton remplie de cadeaux offerts par la Municipalité. D'habitude, l'âne attend dehors mais là, le Père Noël a été très gentil et a voulu faire voir son âne aux petits enfants qui n'en croyaient pas leurs yeux. Aussi, nous adressons nos remerciements les plus sincères au Père Noël et à Monsieur LIONS.

La générosité de la population permettait ensuite de faire le tirage de la Tombola qui était dotée de très nombreux lots de valeur.

La fête se terminait par la projection d'un film pour les enfants. Pour les personnes amoureuses des chiffres, nous vous présentons le bilan de cette petite manifestation : la vente des programmes et des billets de la tombola a rapporté la somme de : 459, 00 f. Les dépenses se répartissent de la façon suivante : saynètes : 22,00 F location de la salle du foyer : 60,00 F lots pour les programmes : 60,00 F, Goûter (part de l'école : 28,00 F : ce qui fait un total de 170,00 F. Il reste donc 289,00 f de bénéfice. Cette somme sera utilisée pour couvrir une partie des frais occasionnés par les sorties de ski.

=====

F O Y E R R U R A L

=====

Nous avons demandé au Président de l'Association du Foyer Rural M GIRIBONE de bien vouloir nous donner un compte-rendu d'activités pour l'année 1970.

Nous le remercions de nous avoir fourni ce document et nous le remercions surtout de remplir avec tant de dévouement la charge que constitue la charge de cette Association.

Dans nos remerciements, nous n'oublierons pas aussi tous les membres de l'Association qui se devoient pour assurer le bon fonctionnement du Foyer.

L'année 1970 a été pour le Foyer Rural une année particulièrement riche en nouveautés : activités nouvelles, membres nouveaux et participation des jeunes à la gestion.

Dans les activités traditionnelles il s'est tenu au Foyer divers bals dont un masqué pour Mardi Gras qui avait connu une grande affluence, diverses réunions et Congrès, notamment, celui des Sapeurs-Pompiers des A. M. Nous ne donnerons pas plus de détails car nous pensons que les personnes qui apprécient et suivent les efforts de l'équipe du Foyer savent très bien ce qui a été organisé. Nous nous étendrons davantage sur les nouvelles activités qui ont été mises en place durant l'année.

La plus importante tant au point de vue des fonds engagés que de la portée sur les loisirs est sans conteste l'ouverture de la salle de jeux et loisirs. A quelques dizaines de francs près, la somme de 2.500 frs y a été dépensée. Cependant les recettes qui y ont été enregistrées (voir plus bas) prouvent l'affluence que la salle a connue durant les grandes vacances et de ce fait son utilité au point de vue loisirs et permettent d'espérer que durant l'année 1971, les dépenses seront entièrement remboursées.

La seconde activité nouvelle a été la mise en place du Club-Photo. Le laboratoire a été installé dans une pièce de l'école. Une dizaine de jeunes se sont inscrits et ont déjà développé et tiré leurs propres photos. La Municipalité mettant à notre disposition la petite pièce se trouvant à côté du préau, nous y exposerons nos travaux, après y avoir effectué quelques réfections.

Les jeunes ont organisé une soirée particulière : l'«illoli». Le succès de cette manifestation nous a encouragés aussi d'autres de ce genre seront organisées à l'avenir.

Pour conclure, nous portons à votre connaissance nos dépenses et recettes de l'année écoulée.

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Ciné-Club & Ufolep...	836,37 F	En caisse le 3/1/70...	759,57 F
Salle de jeux.....	2. 402,83 F	Ciné Club.....	739,55 F
Club Photo.....	1. 023,12 F	Salle de jeux.....	1 650,60 F
Remboursement prêt.	1. 250,00 F	Club Photo.....	254,86 F
Bals & Fêtes.....	5. 666,85 F	Prêts écoleASLG	
Impôts droits d'aut	560,75 F	Subvention.....	2 700,00 F
E.D.F.....	868,44 F	Bals et Fêtes.....	8 222,70 F
Fuel.....	442,72 F		
	<hr/>		
TOTAL.....	13. 051,08 F	Total.....	<hr/> 14.327,28 F

En caisse le 3 Janvier 1971 : 1 276, 20 F

Notre concitoyen Yvan TOCHE qui enseigne aux Nouvelles Hébrides a bien voulu nous écrire par l'intermédiaire de sa mère Madame Yvonne ROBERT pour nous communiquer de vieilles légendes racontées par un vieil indigène de l'île Pentecôte.

Enregistrées en Bichelamar, la traduction intégrale a été effectuée par M Yvan TOCHE.

C'est un document particulièrement intéressant que nous publions volontiers dans la Tribune en espérant que certains soient à même d'y trouver un enrichissement de leurs connaissances.

Légende du Dieu QUÊT

Quêt était un dieu des îles Banks au nord de l'archipel des Nouvelles Hébrides.

Il avait onze frères. Sa femme s'appelait Rollé.

Un jour, les frères de Quêt ont voulu lui voler sa femme. Alors ils lui ont dit de monter sur un arbre pour attraper un oiseau. Les frères ont alors chanté une certaine chanson pour faire grandir l'arbre. Puis ils sont allés voler la femme et sont partis en pirogue vers l'île Lacomé. Sur la pirogue, ils ont chanté une autre chanson destinée à faire savoir à Quêt qu'ils avaient volé sa femme. En entendant ce chant, Quêt avoulu descendre.. mais l'arbre était trop grand !... Son amie l'araignée a aussi entendu l'histoire : elle est venue le voir. " Mon ami, ne te fais pas de souci : tu vas t'accrocher à ma toile et tu descendras ". Quêt est allé chez lui et a vu que c'était vrai : sa femme n'était plus là.

Quêt a pris une banane et a couru sur la plage. Il est monté dans une coquille de noix de coco et est parti sur la mer. Le courant a emporté la coquille vers le large. Ainsi Quêt a dépassé la pirogue de ses frères. Alors, il a mangé la banane et a jeté la peau sur l'avant de la pirogue. En se retournant, Rollé a vu la peau de banane ; elle a dit aux autres : " C'est la peau de la banane de Quêt ". Les frères se sont moqués d'elle : " Tu es folle ! Ton mari est déjà mort ! ... Quand Quêt est arrivé à Lacomé, il est monté sur un pandanus et il a chanté pour faire comprendre à ses frères qu'il était déjà là. Quand ses frères sont arrivés, Quêt est descendu du pandanus et a cassé leur pirogue.

Un habitant de Lacomé qui les a vus, leur a demandé : " Eh ! vous, d'où venez-vous ? Nous veons de Vanou a lava. " Alors il leur a dit de venir dans son village. Dans ce village, il y a un homme très fort qui tue tous les gens. Les frères, effrayés, ont tout mis dans un nakamal (sorte de maison commune). L'homme fort, Cosvar, a voulu les tuer tous. Un des frères a dit : " Ce soir, nous dormirons dans un bambou!". Il a frappé sur un bambou qui s'est ouvert ; ils sont tous entrés. Gasvar est venu et n'a plus vu personne.

Le lendemain, Gasvar et ses amis sont venus voir les frères et ont demandé où ils avaient dormi. Un des frères, un peu fou, a répondu " Nous avons dormi dans ce bambou !". Bien sûr, ses frères étaient en colère contre lui.

Quelques jours plus tard, Gasvar a encore voulu les tuer. Ce soir là, ils ont dormi dans un poteau du Nakamal. Quand Gosvar est arrivé il n'y avait plus personne. Le frère simple a encore trahi et indiqué l'endroit. Gosvar, très en colère, a dit qu'il allait faire un gros lap-lap où ils jetterait tous les frères (un lap-lap est un plat répandu dans toutes les Hébrides : pour faire ce plat, on fait un grand feu pour faire chauffer des pierres). Gosvar a donc fait un grand feu et quand le feu s'est éteint, il s'est aperçu qu'il lui manquait de l'eau salée pour son lap-lap. Alors Quêt a proposé : " Un de mes frères va aller chercher de l'eau à la mer "/ Le frère est bien allé à la mer avec un bambou pour rapporter de l'eau, mais il a cassé le bambou sur une pierre et a grimpé sur un arbre. Comme il ne revenait pas lui non plus, il s sont tous allé un à un, Quêt était le dernier. Gosvar a alors voulu tuer Quêt. " Laissez-moi aller, je vais aller chercher mes frères, je vais leur dire de revenir, dit Quêt". Quand Quêt est arrivé à la plage, il a fait comme les autres et est monté sur le même arbre; Pendant ce temps, Gosvar et ses hommes attendaient. Fatigués d'attendre Gosvar et ses amis sont descendus à la plage. Là, Gosvar a vu Quêt et les siens sur l'arbre. Très en colère, il a grimpé aussi. Quêt a alors chanté la chanson qui fait grandir les arbres. L'arbre a grandi, grandi, a atteint les nuages puis est courbé et son sommet a touché l'île Vanou a lava. Les frères de Quêt ont sauté et sur l'arbre il n'est plus resté que Quêt et Gosvar. Puis Quêt est descendu et Gosvar a imploré sa pitié, il l'a supplié de le laisser descendre. Mais Quêt n'a pas écouté et a lâché la cime de l'arbre. En se relevant, l'arbre a projeté Gosvar dans les nuages d'où il est retombé sur une grosse pierre au milieu du village, Lesseper, de Vanou a lava.

Maintenant, les descendants de Quêt voient du sang lorsqu'ils cassent un morceau de ce rocher.

Coconas et bananas

Le cocotier et le bananier.

Coconas et Bananas étaient de très bons amis. Un jour, Coconas a voulu aller dans l'île de Roua pour prendre de l'eau (Roua est une des plus riches îles des Banks).. Le cocotier dit au bananier " Je m'en vais à Roua, tu m'attends, et à mon retour, nous ferons nos enfants en même temps.

Quand le cocotier est revenu, le bananier avait déjà ses enfants. Alors Coconas a dit " Je suis désolé ! On avait décidé qu'on ferait les enfants ensemble et toi, tu les as déjà faits. Et bien maintenant tu seras comme les burgaux (coquillages) tes enfants resteront auprès de toi. Quand ils seront grands, toi tu mourras. Tu me verras, moi, je vais grandir, je vais aller très haut dans le ciel. Je porterai des noix de coco qui tomberont, donneront des cocotiers dont les noix donneront d'autres cocotiers ... et moi, je vivrai toujours !

Le doyen d'âge de nos abonnés qui affectionne particulièrement tout ce qui se rapporte à la vie d'autrefois dans la haute vallée du Var a bien voulu nous communiquer quelques souvenirs que nous nous faisons un plaisir de rapporter.

UN DEPUTE de l'arrondissement de Puget-Théniers venu d'un de nos villages de la montagne :

A l'entrée du village de St-Léger, à plus de 1000 m d'altitude, l'on trouve au bord de la route, un grand oratoire. Il renferme le tombeau du député, docteur Théophile DAVID, 1851-1891, avec cette épitaphe "JE REPOSE EN PAIX AU MILIEU D'EUX".

Qui se rappelle encore du Député " DAVID"? Il fut cependant très populaire. Il aimait ses compatriotes, au milieu desquels il a voulu que son corps " repose en paix ".

Il visitait ses villages, fréquentait les foires, se promenait alors au milieu des paysans qui labordaient familièrement.. Dans les fermes celui qui avait des difficultés, disait " vaõu veiré DAVI" (Je vais voir DAVID)... et déjà il reprenait espoir..

Y a-t-il dans nos villages des rues ou des places " du docteur Théophile DAVID ?...

=====

ACTIVITES DU CENTRE DE SECOURS
DURANT le 4ème TRIMESTRE 1970

Sept sorties des sapeurs-pompiers ont été effectuées durant ce 4^o trimestre 1970 pour des interventions diverses.

Les 3 et 4 octobre, le Centre de Secours était appelé en renfort dans le secteur de Mandelieu où les incendies de forêts avaient atteint de rares proportions. Sous les ordres du Capitaine GUYOMARD qui dirigeait les opérations, les sapeurs ont eu à intervenir dans différents secteurs, soit pour combattre les feux dans la forêt, comme au quartier SAN PEYRE à la Napoule, soit pour l'extinction d'incendie de bâtiments, route de Pégomas et centre équestre. Partis de Guillaumes le 3 Octobre à 15 heures, ils étaient de retour le 4 octobre à minuit.

Le 9 octobre, le 30 octobre et le 1er novembre, transport de blessés de la route à l'Hôpital Saint Roch à Nice.

* Le 15 décembre, dans la soirée, le centre était appelé à Valberg pour un feu de broussailles au quartier des Héris, derrière l'école des Neiges.

Le 23 décembre, tôt le matin, ils participaient à la lutte contre l'incendie d'un immeuble à Beuil, quartier des Casernes, réussissant à préserver les habitations environnantes.

Enfin, le 26 décembre dans l'après-midi, ils étaient appelés à remonter, dans des conditions très pénibles, neige et glace, la dépouille mortelle d'un touriste ayant fait une chute dans un précipice, sur le chemin de Barels, au lieu-dit Sylva-longua. Le corps était ensuite transporté à Guillaumes dans un local de la Mairie.

Ce fut la dernière intervention du Centre pour l'année 1970 qui malheureusement, n'en compte que trop.

DISTRIBUTION DES CALENDRIERS 1971

La distribution des calendriers pour l'année 1971, est à peu près terminée ; les sapeurs-pompiers remercient chaleureusement toute la population du canton pour l'accueil généreux réservé lors de leur passage.

Ils remercient également le Conseil Municipal de la Commune d'Entraunes, qui sur proposition de M le Maire, M Marcel PAYAN, a voté la somme de 150 frs pour notre caisse.

R.G.

Nous publions avec plaisir la lettre ci-dessous de Monsieur MARCHETTI, Maire de Saint-Martin d'Entraunes.

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ENTRAUNES

Le 8 août 1970

Monsieur le Maire de Saint-Martin
d'Entraunes à
Monsieur Raoul GRAILLE
Chef du Centre de Secours et d'In-
cendie à GUILLAUMES

Cher Monsieur,

Après les heures mouvementées et souvent dramatiques que nous avons vécues lors de l'incendie de forêt et de la ferme du Mounard, je tiens à vous adresser au nom de la population de Saint-MARTIN D'ENTRAUNES tous nos très sincères remerciements.

J'ai pu me rendre compte sur place de tout le dévouement sans réserve de vos hommes, qui ont pendant plusieurs jours luttés avec courage sans répit contre le feu.

Grâce à leur inlassable activité un plus grand désastre a pu être évité, et c'est à leur présence au Mounard qu'une partie des bâtiments ont pu être préservés.

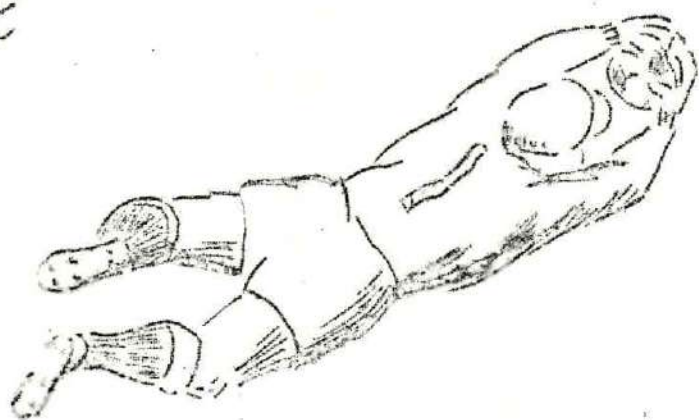
Je vous prie d'être mon interprète auprès d'eux pour leur adresser, mes plus sincères félicitations, et mes sentiments de reconnaissance.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire

Signé : R MARCHETTI

La rubrique



de

L'Association

Sports

ports

et

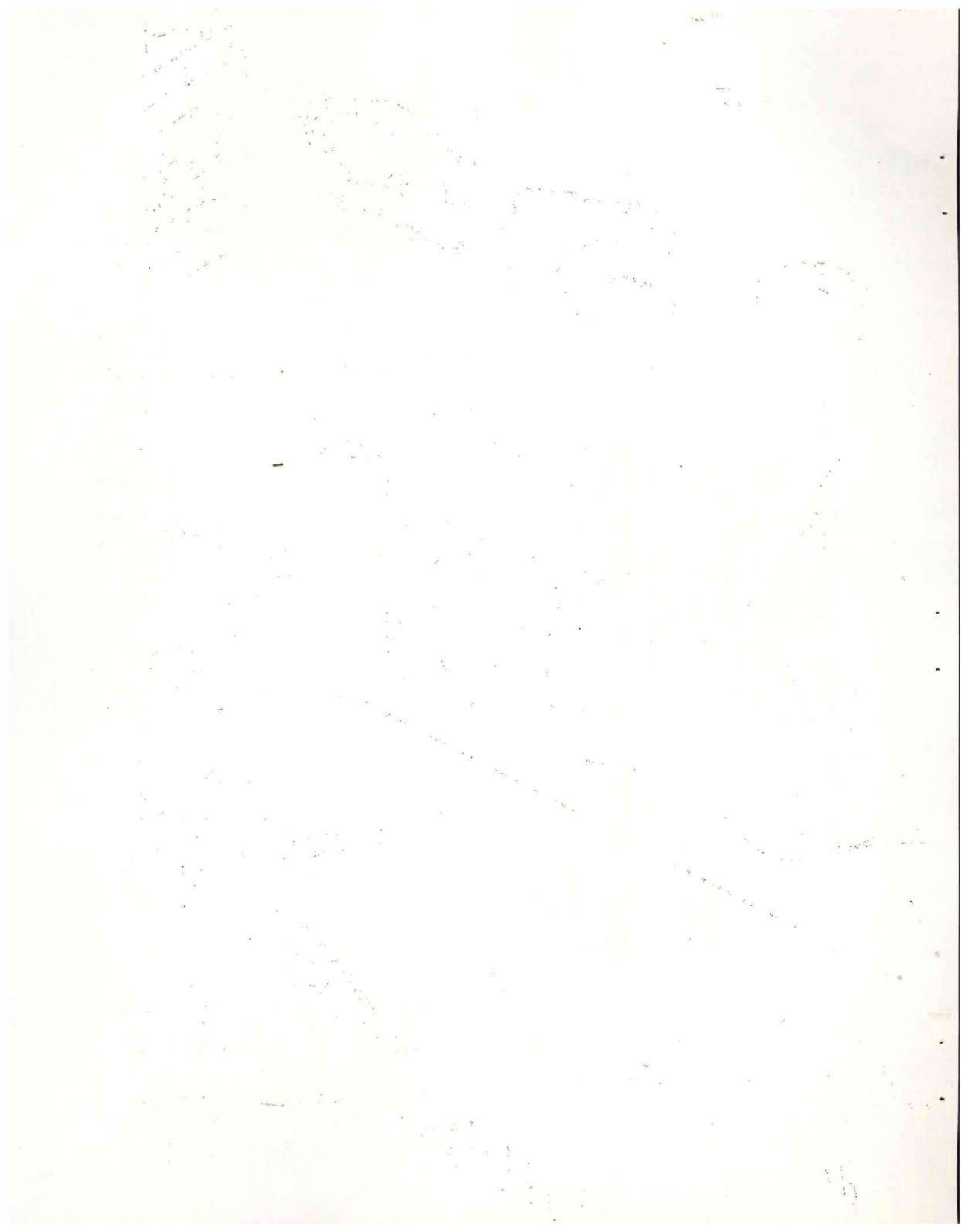
Loisirs

de



Guillaumes





L'ACTIVITE SPORTIVE DE L'A.S.L.GUILLAUMES

Dans notre précédent numéro, nous avons quitté nos lecteurs sur une très belle prestation de l'équipe de l'A.S.L.Guillaumes en Coupe Senior de la Côte d'AZUR. En effet, l'A.S.L.Guillaumes avait été éliminée de cette Coupe à la suite d'une très honorable défaite par 1 but à 0, après prolongations, devant l'A.S.Pugétoise (Equipe de 1ère Division) et sur son terrain.

Ces débuts prometteurs de la saison 1970-71 faisait bien augurer pour l'avenir de l'A.S.L.Guillaumes en Championnat. Et effectivement l'équipe a tenu toutes ses promesses au cours des matches aller du Championnat.

Le Dimanche 18 Octobre, sur son terrain de la Frache, l'A.S.L.Guillaumes alors première au Classement Général recevait l'équipe de l'A.S.Las Planas classée deuxième. Cette rencontre, agréable et équilibrée, se terminait sur le score nul de 1 but à 1. A la suite de ce match nul l'A.S.L.Guillaumes était rejointe à la première place du Classement Général par la M.J.C.Bon Voyage qu'elle recevait le dimanche suivant.

Le Dimanche 25 Octobre, ce duel au sommet, suivi par un nombreux public composé de supporters niçois et guillaumoïis, devait, malgré le froid, tenir toutes ses promesses. La première mi-temps, très équilibrée se terminait sur un score vierge de 0 à 0. Malheureusement pour nos locaux, les joueurs de Bon Voyage inscrivirent dès la reprise 3 buts coup sur coup. Loin d'être cependant découragés, les Guillaumoïis se reprenaient et parvenaient à inquiéter plusieurs fois le gardien adverse, sans toutefois réussir à marquer. Le score final de 3 buts à 0 paraît lourd pour nos joueurs qui sur l'ensemble de la partie avaient réussi à faire jeu égal avec leurs adversaires.

Le Dimanche 8 Novembre, c'était le premier déplacement à l'extérieur pour l'A.S.L.Guillaumes qui se rendait à Nice, au Stade des Combes, afin de rencontrer l'A.S.Dominante qui ne présentait que 10 joueurs. En première mi-temps profitant de leur avantage numérique se créaient de nombreuses occasions, mais ne réussissaient à inscrire qu'un seul but sur une erreur du gardien adverse. Au cours de la 2ème mi-temps, la domination flagrante des "rouge et or" se concrétisait par quatre nouveaux buts. Le score final de 5 buts à 0 était le résultat d'une très bonne prestation de l'ensemble de l'équipe et de sa cohésion.

Le Dimanche 15 Novembre, 7ème journée de ce Championnat, allait être de nouveau favorable à l'A.S.L.Guillaumes qui, sur son terrain de la Frache, recevait le C.C.O.Coaraze. Cette rencontre était la répétition de la précédente, l'attaque Guillaumoïise, stérile en première mi-temps, se reprenait ensuite pour inscrire 5 buts; les visiteurs réduisaient la marque à la 75ème minute. Score final: 5 à 1 en faveur des Guillaumoïis.

Durant les trois rencontres suivantes, les Guillaumoïis connurent une période moins faste, se tirant toutefois de cette passe difficile sans aucune défaite:

Le Dimanche 22 Novembre, le match Fabron - Guillaumes se terminait sur le score de 1 but à 1, PONS ayant égalisé in extremis à la 85ème minute; le 29 Novembre, au Stade de la Frache, devant l'U.S.Cougourdon, dernier du Classement, l'A.S.L.Guillaumes concédait un nouveau match nul (2 buts à 2) à la suite d'une prestation très médiocre; le 6 Décembre, au Stade des Combes, les footballeurs du F.A.C.Clémenceau obligeaient les Guillaumoïis à un troisième match nul consécutif, résultant d'une rencontre jouée à un rythme effréné et de plusieurs interventions heureuses du portier niçois qui sauva son équipe de la défaite.

Le Dimanche 13 Décembre, toujours au Stade des Combes, l'A.S.L.Guillaumes renouait avec la victoire en venant à bout par 2 buts à 0 d'une rude opposition de la part des joueurs du C.S.C.Vieux Nice, qui, manquant la transformation d'un penalty, laissaient échapper leur chance.

Le Dimanche 20 Décembre, malgré les nombreuses protestations des joueurs du Cavigal N.S. contre l'arbitrage, les Guillaumoises conservaient leur calme et s'octroyaient le bénéfice de la victoire sur le score de 2 buts à 0.

Après une trêve de quinze jours, due aux Fêtes de Noël, l'A.S.L.Guillaumes, pour le compte de la dernière journée des matches Aller se déplaçait au Stade des Combes afin de rencontrer l'A.S.Valrose. Ce premier match de l'Année 1971 voyait l'équipe Guillaumoise connaître la défaite (1but à 0) pour la seconde fois de ce Championnat, et la première fois à l'extérieur; une défaite vite oubliée, due à une assez faible prestation de l'ensemble de l'équipe et à un manque de vivacité imputable au repos forcé de quinze jours sans possibilité d'entraînement.

Le bilan de cette première moitié de Championnat est, on le voit, favorable aux couleurs Guillaumoises. A la veille d'affronter des rencontres difficiles en déplacement, contre Roquefort, St Pancrace, Bon Voyage, Las Planas, l'A.S.L.Guillaumes actuellement en seconde position possède un acquit de points confortable qui doit lui permettre de continuer à jouer un rôle intéressant dans la compétition, malgré les difficultés qui se présentent habituellement au cours de l'hiver: déplacements difficiles, manque d'entraînement, absence forcée de nombreux joueurs. Il s'agit donc de tenir le coup jusqu'au retour des beaux jours et des rencontres sur notre terrain de la Frache.

CLASSEMENT EN FIN DES MATCHES ALLER

1er - M.J.C. Bon Voyage	37	8ème ex - St Pancrace.....	27
2ème- A.S.L.GUILLAUMES	31	9ème - Roquefort.....	26
3ème- F.A.C Clémenceau	29	10ème ex - Valrose.....	25
4ème- FABRON	29	11ème - Cavigal.....	24
5ème- A.S. Dominante.....	28	12ème - Cougourdon	21
6ème - Las Planas	28	13ème - O.G.C.N.	15
7ème- C.S.C.V Nice.....	27	14ème ex - Coaraze	15

CALENDRIER DES MATCHES RETOUR.

Dimanche 17 Janvier, à Nice	A.S.Roquefort contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 24 Janvier, à Nice	F.C.St Pancrace contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 31 Janvier, à Nice	O.G.C.Nice contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 7 Février, à Nice	A.S.Las Planas contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 14 Février, à Nice	M.J.C. Bon Voyage contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 21 Février, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit A.S.Dominante
Dimanche 7 Mars, à Nice	C.C.O.Coaraze contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 14 Mars, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit Inter St Antoine-Fabron
Dimanche 21 Mars, à Nice	U.S.Cougourdon contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 28 Mars, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit F.A.C.Clémenceau
Dimanche 4 Avril, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit C.S.C.Vieux Nice
Dimanche 18 Avril, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit Cavigal N.S.
Dimanche 25 Avril, à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit A.S.Valrose.

NOUVELLES
FAMILIALES

POSTES

FR

FRAN

LA TRINITE
CULLIONNE

RL

NAISSANCES

Le 6 novembre, est née à Nice, Karine DAHON, fille de M et Mme Henri DAHON.

Nous adressons nos meilleurs compliments à la maman et à l'heureux père qui est préposé des Postes à Guillaumes.

Le 19 décembre, Jean-François MILLET est venu au monde à Nice.

Nous lui adressons nos meilleurs voeux ainsi qu'à ses parents M et Mme MILLET, les pharmaciens de Guillaumes.

Mme VEYRAT a mis au monde à Entrevaux le 2 janvier, des jumeaux prénommés Patrick et Nadine.

Nous adressons nos meilleurs voeux de bonne santé à ces nouveaux-nés ainsi que nos voeux de prompt rétablissement pour Madame VEYRAT. Rappelons que l'heureux papa est bien connu à Guillaumes où il exerce les fonctions d'agent technique des Eaux et Forêts.

Notre nouvel Inspecteur du Trésor, M BESSON vient d'être l'heureux père de Cafole. La naissance a eu lieu à Antibes le 6 Janvier.

Nous adressons nos compliments aux parents et principalement nos voeux de prompt rétablissement pour la maman.

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance à Nice, le 11 janvier de Olivia, premier enfant au foyer de M et Mme Bruno EUTIZI de Valberg.

Nous adressons nos meilleurs voeux à Olivia et nos compliments aux parents.

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance à Aix en Provence de Laurent GINESY. Il s'agit du fils de M et Mme Francis GINESY, qui appartiennent à des familles bien connues à Guillaumes et à Villeneuve d'Entraunes.

C'est avec plaisir que nous adressons nos meilleurs voeux à cette petite famille.

Nous avons appris de Sauze la naissance le 6 novembre de Laurence deuxième enfant de M et Mme Norbert NICOLAS.

Félicitations et meilleurs voeux pour cette famille.

A Daluis, M et Mme Guy CHAUVIN ont eu la joie de mettre au monde Jean-Christophe qui est né le 20 Novembre 1970.

C'est avec plaisir que nous leur adressons nos compliments.

Nous avons appris de St-Martin d'Entraunes, la naissance de Laure Daniele, premier enfant au foyer de M et Mme Maurice CURNIER.

La maman appartient à la famille Coste bien connue dans la Haute Vallée du Var.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

M A R I A G E S

Le 19 décembre, a été célébré à Nice, le mariage de Melle Michèle ROCCHI avec M Paul TORRI.

La mariée est bien connue à Guillaumes puisque ses parents habitent notre petite cité. Le marié exerce la profession de carreleur à Nice.

Nous adressons à ce jeune ménage nos vœux très sincères de bonheur et de prospérité.

Le 26 Décembre, a été célébré à St Etienne le mariage d'un de nos concitoyens M Jacques ROUX, professeur de Français au Lycée de Oujda. Ce dernier est le fils de M André ROUX, Chef de Service à la Mairie de Nice dont l'épouse née BELLIEUD est originaire de Guillaumes. La mariée est professeur d'anglais dans le même lycée que son mari.

C'est avec grand plaisir que nous adressons à ce jeune couple nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

DALUIS

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de M Alain RICHERME avec Melle Solange SBICCA.

Le mariage a été célébré à la Mairie de Daluis le 21 novembre à l'Eglise du Voeu à Nice. Le jeune marié est le fils de notre ami M Louis RICHERME, Maire de Daluis.

C'est bien volontiers que nous adressons à ce jeune couple nos vœux sincères de bonheur et de prospérité.

D E C E S

C'est avec émotion que nous avons appris la mort brusque de M Ferdinand RANCUREL survenue à Guillaumes le 9 novembre, à l'âge de 61 ans.

Le défunt était une personnalité bien connue à Guillaumes et dans toute la vallée du Var en raison de son appartenance à une famille très estimable et en raison de son métier qui lui avait permis de connaître une très nombreuse clientèle.

Les obsèques ont été célébrées à l'église de Guillaumes tandis que l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille à Puget-Théniers.

Nous adressons à sa veuve et à son fils Louis RANCUREL ainsi qu'à toute sa famille, l'expression de toute notre sympathie en présence de ce deuil cruel.

Rappelons que le défunt était l'oncle de notre ami, M Maurice BELLEUDY, Conseiller Municipal de Guillaumes à qui nous exprimons nos sincères condoléances.

Après une courte et cruelle maladie, Mme Daniel DUMONT est morte à Nice le 4 décembre à l'âge de 25 ans.

Les obsèques ont été célébrées en l'Eglise St Paul à Nice, quartier de Pessicart.

La défunte était l'épouse de M Daniel DUMONT gendarme à la Brigade de Guillaumes. Elle était mère de deux enfants en bas âge.

Devant ce deuil particulièrement émouvant et injuste, nous adressons l'expression de toute notre sympathie à M DUMONT ainsi qu'à la famille de la défunte qui, née COSTAMAGNA appartenait à une famille bien connue à Nice. En effet, le père de Mme DUMONT est Chef de Service au Bureau d'état-civil à la Mairie de Nice. Nous associons aussi dans ce souvenir, l'ensemble de la Brigade de Guillaumes qui a pris grande part dans la peine ressentie par l'un des siens.

Toujours à Guillaumes, un autre décès a touché l'ensemble de la population guillaumoise.

En effet, M Justin BELLEUDY s'est éteint le 22 décembre après une très longue maladie durant laquelle il a eu la satisfaction d'être entouré et soigné avec amour par tous les siens.

Ancien Combattant de la Guerre 1914-1918, Justin BELLEUDY est mort à l'âge de 74 ans, après avoir travaillé de nombreuses années à l'Hôtel des Alpes dont il était le propriétaire.

C'est une figure sympathique et très estimée qui disparaît.

Les obsèques ont été célébrées à l'Eglise de Guillaumes tandis que l'inhumation a été faite dans un caveau de famille à Puget Théniers.

Nous adressons nos condoléances sincères et émues à toute sa nombreuse famille et particulièrement à sa veuve et à son fils, Maurice BELLEUDY, Conseiller Municipal de Guillaumes.

Le 1er janvier, nous avons eu la peine d'apprendre le décès de M Marcel NIEL, survenue à Cannes, à la suite d'une longue maladie.

Les obsèques ont été célébrées le 6 janvier à l'église de Guillaumes.

Le défunt était le frère de Melle Joséphine NIEL qui, comme lui, était domiciliée dans notre Cité.

Après avoir servi dans la Marine Nationale: ses qualités technologiques l'ont incité à se spécialiser dans les grands travaux de dragage. Il exerça son métier particulièrement en Afrique et en Asie.

Sa réussite fut remarquable.

A sa soeur, Melle Joséphine NIEL, et à sa fille Marie-Thérèse, ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons nos très sincères condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris le décès survenu à Paris de M Jean Louis HENNEBERT, Président Directeur Général de la Société des Téléphériques Français.

Après avoir exercé ses grandes capacités techniques dans la région de Chamonix et particulièrement au téléphérique du Brévent, le défunt s'était intéressé à la Station de Valberg en 1947. C'est lui qui construisit le premier télésiège de la Croix du Sapet en 1947, après avoir obtenu une concession de la Commune de Péone. Plus tard, en 1961, il construisit sur le territoire de la Commune de Guillaumes, le télésiège du Vasson.

Pour ces deux actions, il doit être considéré comme un des pionniers de la station de Valberg et mériter la reconnaissance de tous ceux qui se sont intéressés à l'avenir de cette station.

Ses obsèques ont été célébrées le 12 Novembre à Elbeuf dans son pays d'origine.

Nous présentons nos très sincères condoléances à sa veuve, Madame HENNEBERT, à ses enfants et nous tenons à associer à ce geste du souvenir, M et Mme Camille DROUIN qui depuis l'installation à Valberg de la Société des Téléphériques Français ont toujours su mériter la confiance de leur patron.

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de Melle Béatrice SALESSES survenue à Tonneins à l'âge de 16 ans.

Elle était la petite fille du Docteur et de Mme AGNELY et la fille de Mme SALESSES née Paule AGNELY.

C'est à la suite d'une longue maladie devant laquelle la médecine fut impuissante qu'elle a été enlevée à l'affection des siens.

C'est avec beaucoup d'émotion que cette cruelle nouvelle a été ressentie par la population de Guillaumes dont nous nous faisons l'interprète pour exprimer à la famille ses très sincères condoléances.

De Nice, nous avons appris le décès de M BAUDINO, décédé à l'âge de 74 ans?

Le défunt était l'époux de Mme Joséphine BAUDINO née VIGLINO originaire de Guillaumes.

Nous lui présentons à elle-même ainsi qu'à tous ses parents nos très sincères condoléances.

ST MARTIN D'ENTRAUNES

Nous avons appris le décès de Mme ARNAUD Thérèse née OLLIVIER à l'âge de 85 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 25 décembre en présence de la population du village parmi laquelle on notait M MARCHETTI, Maire de St Martin d'Entraunes.

Nous exprimons nos condoléances sincères à tous les membres de cette famille affectée par ce départ ainsi qu'à M PLINE qui a toujours témoigné beaucoup de sollicitude à la défunte dans les dernières années de sa vie.

Le 10 janvier, est survenu le décès de M Ange LANCE, à l'âge de 69 ans, à la suite d'une longue maladie. Le décès est survenu à l'hôpital Pasteur.

Les obsèques ont eu lieu le 12 janvier à l'église de St Martin d'Entraunes tandis que l'inhumation était faite dans le petit cimetière de Sussis.

Après avoir exercé son activité sur la terre, il avait été employé au service des Ponts et Chaussées où il a pris sa retraite à l'âge de 65 ans.

A sa veuve, à sa fille Mme Ginette THAON, à ses sœurs, Mme ICART et Mme BLANC, nous exprimons nos très vives condoléances. Rappelons que le défunt était le frère de notre ami M Armand HANCE, bien connu à Guillaumes à qui nous tenons à exprimer toute notre sympathie devant ce triste événement.

D E P A R T S

Nous avons eu le grand regret d'apprendre le départ de M et Mme César PONS et de M et Mme RENAUDO, tous les deux agents de l'E D F.

Ce départ fait suite à une concentration des services décidée fort mal à propos par la Direction de l'Electricité de France.

Nous regrettons vivement la présence de ces agents dévoués et toujours très conscients de leur devoir professionnel et nous leur souhaitons une bonne adaptation dans leur nouveau lieu de travail c'est à dire à Puget Théniers.

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris la décision de M le Ministre des Finances de procéder à la mutation de Melle Pierrette RAMOIN, Inspecteur du Trésor à Guillaumes depuis deux ans.

En nous quittant, elle doit rejoindre un nouveau poste à Nice, celui de Receveur du Centre Hospitalier.

Le travail d'un Inspecteur du Trésor dans un canton comme celui de Guillaumes où les fonctions de Receveur Municipal l'obligent à un contrôle très important de toutes les activités communales est particulièrement difficile et délicat. Il demande, en plus, de hautes qualités de compétence, beaucoup de patience et d'esprit de négociation. C'est dire que pour parvenir à une parfaite maîtrise de cet emploi, il faut une certaine période d'adaptation. Période que Melle RAMOIN avait parcouru assez rapidement.

C'est pourquoi, au moment où elle nous quitte, nous tenons à lui dire combien nous regrettons son départ aussi bien pour les bons rapports humains que nous entretenions avec elle que pour la bonne gestion des finances communales qu'elle avait mission de surveiller.

Nous espérons que la proximité de son prochain lieu de travail lui permette de venir nous rendre visite souvent à Guillaumes où elle sera toujours bien reçue.

M.D.

BIENVENUE

A Valberg, nous sommes heureux d'apprendre que Mme Antoinette CARRARA a créé un nouveau commerce dans l'immeuble du Grand Hôtel. Il s'agit d'un fonds de crèperie, que M Joseph BUZZERIO a loué la gérance de l'Hôtel l'Oustalet à la suite du départ de M SCHERRER.

De même à Guillaumes, M Roger BRES, gendre de notre ami, COTTON Edouard a pris en gérance le modern bar qui jusqu'ici était tenu par M et Mme SALVINI.

A ses nouveaux commerçants de Guillaumes et de Valberg, nous souhaitons une bonne réussite commerciale et nous espérons vivement qu'ils trouveront la vie agréable dans notre Commune.

A la Ribière, notre ami M COTTON Edouard a pris en location la propriété PRATICO pour y exploiter avec son fils, un troupeau d'ovins.

Nous sommes très heureux de cette bonne nouvelle et nous lui souhaitons de réussir dans cette nouvelle installation.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre concitoyen M Pierre NOEL, né à Guillaumes en 1948 a décidé de se fixer de nouveau dans notre commune. Il s'agit du petit-fils de M et Mme Max MOUTTET et c'est dans l'hôtel familial que M NOEL a l'intention d'exercer son métier d'hôtelier.

Le poste d'Assistante Sociale de Guillaumes qui était vacant depuis le congé pour raisons de maladie de Mme LYVAN, vient d'être affecté à Melle Geneviève THIERRY.

C'est au titre de la Mutualité Agricole que cette assistante sociale a été installée à Guillaumes.

Après les débuts dans l'enseignement, cette jeune personne a choisi de servir dans les nobles fonctions d'assistante sociale. Elle appartient à une famille bien connue dans le barreau niçois puisque son grand-père en a été le bâtonnier.

Nous tenons à lui exprimer notre très vive satisfaction ainsi que le souhait qu'elle se plaise dans l'environnement guillaumoïse.

Par décision ministérielle, M Jacques BESSON vient d'être nommé Inspecteur du Trésor à Guillaumes. C'est dire qu'il occupera les fonctions de Percepteur et Receveur Municipal.

Il s'agit pour lui d'un premier poste et malgré la difficulté et la complexité de celui-ci, nous sommes certains qu'il y réussira par faitement.

De plus, M BESSON qui est marié doit s'installer à Guillaumes avec toute sa famille qui comprend, en outre, deux enfants en bas âge.

La population de Guillaumes les accueillera certainement avec beaucoup de sympathie et quant à nous, nous tenons à lui dire, combien nous espérons que notre collaboration au mieux des intérêts communaux est notre souci le plus cher.

Nous venons d'apprendre une naissance qui nous fait grand plaisir.

Il s'agit de Ntahalie SIGAUD, petite fille de M et Madame René SIGAUD.

Nous adressons aux jeunes parents M et Mme Henri SIGAUD, nos compliments et nos meilleurs voeux.

De Sauze, il nous fait grand plaisir d'apprendre la naissance de Frank MAUNIER, petit-fils de M Marcel MAUNIER, Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole et de Madame MAUNIER, née BOYER.

A toutes cette famille, nous adressons nos meilleurs voeux et compliments.

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de regret la mort de Madame Francis BELLEUDY, née SALICIS.

La regrettée défunte appartenait à une famille bien connue à Péone et à Valberg, celle de M Victor SALICIS, Président de l'Association des Anciens Combattants.

Cette mort est survenue le 20 janvier tandis que les obsèques ont été célébrées à Péone.

A son père, à son mari, à sa fille, ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons avec beaucoup d'émotion, l'expression de nos sincères condoléances.

N° 36 - JANVIER 1971

abonnement ; 10 f

CCP Marseille ; 9040-18
Percepteur Guillaume

Paraissant en Janvier

Avril

juillet

Octobre.

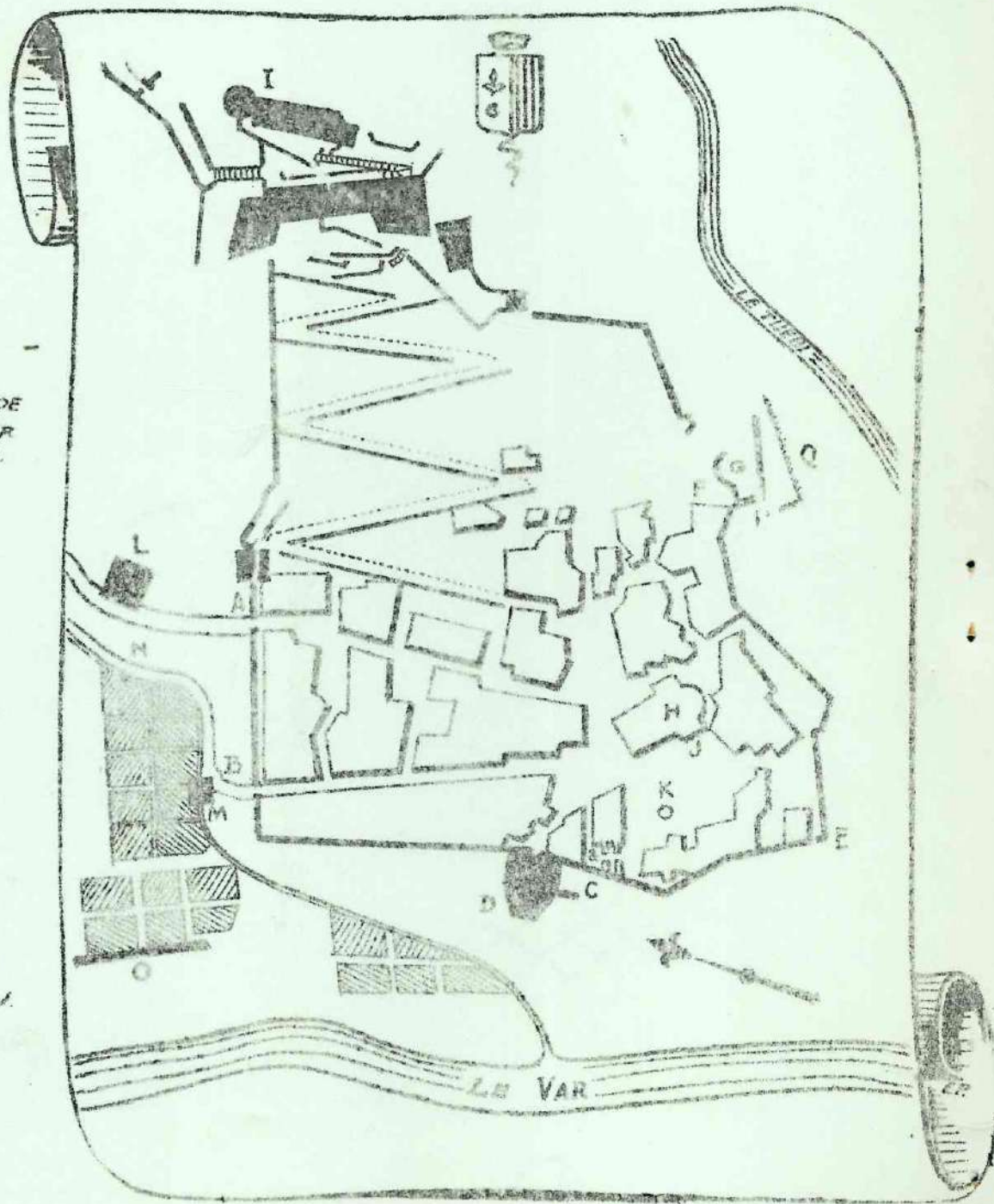
MAY 1915

PLAN DE LA VILLE & DU FORT DE GUILLAUMES

VIGUERIE DU COMTÉ DE PROVENCE

Légende de la Ville

- A. PORTE ST. JOSEPH
- B. PORTE DU MOULIN
- C. PORTE DE FRANCE
- D. PRISON & CORPSE GARDE
- E. Emplacement de la TOUR emportée par le JUÉBI.
- F. MAISON DU ROY
- G. LATRINE
- H. PAROISSE
- I. DONJON
- J. CLOCHER
- K. PUIT
- L. CHAPELLE ST. JOSEPH
- M. MOULIN
- N. CHEMIN DE FIÉMONT
- O. DIGUE
- P. FLANC & GALERIE
- Q. BARRICADE
- Z. PRISON



(DOCUMENT ARCHIVES COMTÉ DE PROVENCE)